

Conclusions 2020 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

République du Congo

En 2020, la République du Congo a fait des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a mené des poursuites contre sept trafiquants d'enfants et obtenu des condamnations pour chacun d'entre eux ; il a également promulgué une législation sur la traite des personnes qui définit ce crime et prévoit des peines plus sévères. Par ailleurs, il a conclu un accord verbal avec la République démocratique du Congo visant à empêcher les mineurs de pénétrer sur le territoire national du pays voisin sans leurs parents ou leur consentement dans le but d'aider à mettre un terme à la traite des enfants entre les deux pays. Toutefois, en République du Congo, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale et le travail domestique forcé, parfois des suites de la traite des personnes. Le gouvernement n'a pas encore adhéré au Protocole de Palerme sur la traite des personnes, et les programmes en place ne sont pas suffisants pour s'attaquer au travail des enfants dans son ensemble dans tous les secteurs pertinents. De plus, on dispose de très peu d'informations sur le travail des enfants étant donné qu'il n'y a jamais eu d'enquête nationale ou de recherches similaires à ce sujet dans ce pays.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants en République du Congo sont proposées :

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Cadre juridique	Ratifier le Protocole de Palerme sur la traite des personnes.	2015 – 2020
	Veiller à ce que l'âge minimum de l'enrôlement volontaire dans les forces armées nationales ne soit pas inférieur à 16 ans.	2015 – 2020
Application	Veiller à ce que le gouvernement dispose d'un processus formel d'orientation vers les services sociaux adéquats des enfants découverts dans des situations de travail des enfants.	2020
	Publier des informations concernant les statistiques sur l'application de la législation sur le travail et du droit pénal, y compris le niveau de financement de l'Inspection du travail, le nombre et le type d'inspections du travail effectuées, d'infractions constatées, de sanctions imposées et d'amendes perçues pour les infractions relatives au travail des enfants, le nombre d'enquêtes pénales menées et de condamnations obtenues.	2014 – 2020

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que l'ensemble du personnel des organismes d'application du droit pénal, notamment la police, les tribunaux et le ministère de la Justice et des Droits de l'homme, reçoive une formation appropriée sur les méthodes d'identification, de reconnaissance et de gestion des pires formes de travail des enfants et de poursuites en la matière.	2020
	Institutionnaliser la formation de tous les inspecteurs du travail, enquêteurs et agents de la force publique, notamment en proposant régulièrement des cours de perfectionnement.	2014 – 2020
	Renforcer l'Inspection du travail en veillant à ce que les inspecteurs disposent des ressources qui conviennent pour s'acquitter de leurs responsabilités d'inspection mandatées.	2015 – 2020
	Éliminer les obstacles à l'application de la loi et aux poursuites judiciaires au moyen de mesures de renforcement du judiciaire en améliorant la tenue des dossiers, en réduisant le nombre des dossiers en attente, en organisant des audiences plus fréquentes et en intensifiant la formation des juges et des responsables de l'application du droit pénal sur la législation relative à la traite des personnes.	2014 – 2020
	Intensifier les mesures d'application pénale en dehors des grandes villes.	2014 – 2020
	Veiller à ce que les organismes d'application du droit pénal comme la police nationale soient financés comme il se doit et ne cherchent pas à se faire payer par les parties prenantes pour mener des enquêtes et des opérations.	2014 – 2020
Coordination	Veiller à ce que les organismes de coordination disposent des ressources adéquates pour fonctionner comme prévu.	2014 – 2020
	Établir des mécanismes de coordination pour lutter contre le travail des enfants, y compris sous toutes ses pires formes, au niveau national.	2009 – 2020
	Veiller à ce que des fonds soient alloués au ministère des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité pour la lutte contre la traite des personnes et régulièrement décaissés.	2019 – 2020
Politiques gouvernementales	Adopter un plan qui s'attaque à toutes les formes pertinentes de traite des personnes.	2020
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans toutes les politiques pertinentes.	2009 – 2020

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Adopter une politique de lutte contre toutes les formes pertinentes de travail des enfants et les pires formes de travail des enfants.	2013 – 2020
Programmes sociaux	Effectuer une enquête nationale sur le travail des enfants ou des recherches similaires pour déterminer les activités effectuées par les enfants qui travaillent afin d'informer les politiques et les programmes.	2013 – 2020
	Améliorer l'accès à l'éducation pour tous les enfants, y compris ceux des zones non urbaines, indépendamment de leur statut de réfugié ou de leur groupe ethnique, en éliminant tous les frais liés à la scolarité, en réglementant les effectifs des classes, en éliminant les barrières linguistiques, en fournissant des installations sanitaires, en construisant de nouvelles écoles, en formant des enseignants supplémentaires et en veillant à ce que les élèves ne soient pas victimes de sévices sexuels.	2009 – 2020
	Financer et mettre en œuvre des programmes sociaux afin de s'attaquer aux pires formes de travail des enfants, notamment des programmes qui améliorent l'accès à l'enseignement gratuit, et de lutter contre le travail domestique et l'exploitation sexuelle commerciale des enfants.	2018 – 2020
	Veiller à ce que les enfants autochtones ne soient pas victimes de discrimination ou ne rencontrent pas d'obstacles à l'éducation.	2020
	Veiller à ce que le « programme d'exemption des frais de scolarité » pour les enfants autochtones soit appliqué avec cohérence.	2020